



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN,
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Laurent CLAUS, Loïck YONNET, Martial CHEVALIER

Absents excusés :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE (donne pouvoir à Aurélie CAVALLERO), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à David LAFONT), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Christophe SUBTIL)
MM. Morgan MERLE, Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY)

A été élu secrétaire : *Monsieur Christophe SUBTIL*

DATE DE LA CONVOCATION
Le 22 janvier 2025

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibération concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ L'autorisation pour le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)• Informations et questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-01-01**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Dépenses d'investissement 2024 (Hors remboursement d'emprunts et RAR) : 613 610.30 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article au maximum à hauteur de **153 402.57 €** (25% x 613 610.30€.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Libellé opération	Montant
2046	Attribution de compensation	1 807.09 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du budget 2024, comme reproduit ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et évènements organisés à Montracol:

➔ **11 janvier 2025 à 10h30 : Cérémonie des vœux.** Avec la participation de la Lyre Fraternelle de Polliat. Cette petite animation a été très appréciée des élus et du public présent.

➔ **17 janvier : Assemblée Générale de « Montraclub 2 roues ».**

Cette association a retrouvé son dynamisme d'avant la crise sanitaire. De nombreuses manifestations ont eu lieu en 2024 (soirée paëlla, sorties VTT et motos, participation à diverses courses et randonnées...). L'année 2025 s'annonce riche en évènements et sorties, avec pour commencer une soirée « choucroute » prévue le 1^{er} mars à la salle polyvalente.

Le nouveau bureau très sérieux et dynamique contribue sans aucun doute à la bonne santé de cette association

➔ **19 janvier : Assemblée générale de l'Amicale des pompiers**

➔ **10 février : Assemblée générale du MLA.**

➔ **1^{er} mars : soirée choucroute** de « Montraclub 2 roues »

➔ **19 mars : commémoration** du 19 mars 1962 à Montracol.

Commission finances

Un rendez-vous a eu lieu en mairie début janvier avec Mme VOLIN, la nouvelle conseillère aux décideurs locaux. Un point a été fait sur la situation financière de la commune et le budget 2025.

Malgré une année 2024 en tension avec la fin du projet cantine-garderie, le budget reste maîtrisé et les finances de la commune équilibrées.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Relai Petite Enfance

Mme CHARTREZ informe le conseil que l'arrêt maladie de l'animatrice du relai a été prolongé jusqu'à la fin du mois de février. Une situation qui pourrait nécessiter de revenir sur la participation financière annuelle de la commune pour ce service dédié aux assistantes maternelles.

CCAS

La distribution des colis aux personnes de 85 ans et plus s'est déroulée normalement avec une dizaine de colis offerts cette fin d'année 2024.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Intercommunalité

Monsieur CHEVALIER se propose pour assister au prochain **groupe de travail « voirie »** de la Conférence Bresse-Dombes, qui aura lieu **le 4 février à MONTCET.**

Intervention de Monsieur Loïck YONNET

Voirie

Mr YONNET prend la parole pour faire un point sur quelques problèmes de voirie à prendre en compte :

- Des haies et autres massifs de fleurs de particuliers envahissent les trottoirs route du Palordet
- Quelques passages dangereux route du Palordet (bouche d'égout à l'envers) et sur le parking du Frometon (pavés autobloquant).
- Les travaux de d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable ont endommagé la voirie sur la route de Chaveyriat, au niveau du lotissement Les Clefs.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 20 décembre 2024 au 28 janvier 2025:

- 4 CU déposés et 0 en cours
- 7 DP déposées et 9 en cours
- 1 PC/PA déposé et 1 en cours

Une commission urbanisme avec une visite de terrain pour les DAACT aura lieu **le 08 février à 9h00**

SIVOSS

- Suite au refus de la Préfecture de mettre en œuvre un SIVU pour organiser la gestion du domaine sportif du secteur, des conventions de partenariats entre les communes du SIVOSS (MONTCET-MONTRACOL-VANDEINS) et 2 communes supplémentaires à savoir Buellas et Polliat sont en cours d'élaboration.
Une réunion spécialement dédiée à la mise en œuvre de ces documents a eu lieu **le 27 janvier à MONTCET**, avec la présence de Mr LEMONON et Mme VOLIN du SGC de Bourg-en-Bresse pour la partie comptable.
- **Ecoles**
 - **A Montcet**, toujours 2 enseignants en arrêt maladie mais leur remplacement se passe bien.
 - **Les effectifs du RPI** sont en hausse avec l'arrivée prochaine de 5 nouveaux élèves. L'école de Montracol atteint à présent 108 élèves ce qui est un record pour l'établissement.
 - **Une tentative d'enlèvement d'enfant** a été signalée sur l'ancien parking de la salle polyvalente. La gendarmerie a été prévenue et une enquête est en cours. Mr SUBTIL rappelle, avant toute chose, l'importance de composer le 17 ou le 04 74 45 97 00 (gendarmerie de Bourg-en-Bresse) en cas de doute sur un individu suspect.

Intercommunalité

Dans la continuité du travail sur **la révision du SCoT**, Monsieur SUBTIL va participer à 2 réunions consacrées à l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) **le mercredi 19 février et le jeudi 20 mars**. Ces réunions et temps de travail ont toute leur importance pour la mise en place des futurs PLU des communes.

En ce qui concerne l'information à la population, Grand Bourg Agglomération lance 4 réunions publiques afin de présenter ce document d'urbanisme qui planifie le développement du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'aménagement, de l'environnement, fixe les règles qui s'appliquent aux PLU des communes et définit une stratégie pour les 20 prochaines années.

Pour le secteur de Montracol, cette réunion aura lieu à **Lent le mardi 11 février à 20h30**.

Intervention de Monsieur Laurent CLAUS

Monsieur CLAUS a été sollicité pour une demande d'éclairage public au niveau du chemin de la Croix, pour notamment sécuriser le passage des élèves de l'école. Le sujet sera étudié prochainement au niveau des commissions communales.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

Monsieur le Maire a été sollicité pour une demande de sécurisation de la voirie pour les enfants empruntant les transports scolaires à La Capitale. Il ne sera pas possible d'y répondre favorablement car l'éclairage public a été remplacé en 2023 par un éclairage leds et des travaux d'accessibilité du quai de l'arrêt de car « La Capitale » ont eu lieu en 2022.

Programme de voirie 2025 :

Un chiffrage des travaux a été reçu pour un montant de 91 800 €, dont 39 200 € de travaux d'investissement pour la création du trottoir route de Montcet.

Pompiers

L'assemblée générale de l'Amicale a eu lieu **le 19 janvier dernier**.

Environ 40 interventions ont eu lieu en 2024. Les effectifs se maintiennent même si les engagements annoncés récemment n'auront pas tous lieux.

Un devis pour d'éventuelles tenues supplémentaires est attendu en mairie.

Intercommunalité

Monsieur le Maire a participé **le 29 janvier dernier** à DOMPIERRE SUR VEYLE à une réunion de la Conférence Territoriale Bresse-Dombes avec à l'ordre du jour :

- **Un point d'information relatif à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau**, une mesure qui vise à renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau mais aussi accroître les capacités financières des agences de l'eau.
Monsieur le Maire précise qu'en 2025, cette réforme n'aura pas d'impact pour un usager domestique de l'eau potable et de l'assainissement collectif mais il y aura une hausse sensible pour les usagers de l'eau en assainissement non collectif.
- **Révision du SCoT : stratégie foncière et accueil des entreprises en ZAE**
25 ha de foncier est immédiatement disponible pour de nouvelles implantations mais inégalement réparti sur le territoire. Les enjeux seront donc nombreux comme disposer d'une offre constante et variée (taille parcelle et situation géographique), diminuer la consommation foncière en extension sur les espaces agricoles, naturels et forestiers ou encore créer des parcelles de plus de 2 ha de foncier pour des projets industriels.
- **La lutte contre le frelon asiatique** : une plateforme de signalement est disponible « frelonasiatiques.fr » en cas de présence de nids. L'importance est de capturer les fondatrices de nids le plus tôt possible et avant l'été.

Projet cantine-garderie

Une nouvelle entreprise a été sollicitée pour terminer les travaux d'étanchéité.

Pour les autres lots, les réserves ont été levées.

Personnel communal

Monsieur le Maire annonce la mutation prochaine de Monsieur VINARD qui a souhaité rejoindre la commune de Bourg-en-Bresse. Un nouveau recrutement est en cours pour un poste d'adjoint technique dédié aux espaces verts.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 27 février à 20h30

La séance est levée à 22h25

Le Maire

Le secrétaire de séance